



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service des Procédures Environnementales**

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

### **MODIFICATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)**

**La Préfète de la Gironde,**

**Vu** le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

**Vu** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

**Vu** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

**Vu** le rapport et les propositions du 6 avril 2021 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

**Vu** l'arrêté du 21/02/19 instaurant des secteurs d'informations sur les sols sur l'EPCI de Bordeaux Métropole ;

**Vu** les absences d'avis émis par les communes des EPCI entre le 01/07/20 et le 01/01/21 ;

**Vu** l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 16/07/20 ;

**Vu** les observations du public recueillies entre le 15/01/21 et le 15/02/21 ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**Considérant** que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

**Considérant** que les communes du département de la Gironde ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

**Considérant** que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

**Considérant** que la consultation du public a été réalisée du 15/01/21 au 15/02/21 ;

**Considérant** que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la Préfecture de la Gironde,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'Environnement, les secteurs d'information des sols (SIS) sont ajoutés pour l'Établissement Public de Coopération Intercommunale de Bordeaux Métropole.

sur la commune de Mérignac  
Fiche SIS N° 33SIS11798

Ces secteurs d'information des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

### ARTICLE 2 – PUBLICATION

Les secteurs d'information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet : <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratif du département de la Gironde.

### ARTICLE 3 - NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1, et des DDTM.

### ARTICLE 4 - APPLICATION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Bordeaux, le 09 AVR. 2021

La Préfète

Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT



## Secteur d'information sur les Sols (SIS)

### Fiche interne (non diffusable)

#### Identification

Identifiant	33SIS11798
Nom usuel	ATELIER D'AGENCEMENT (Ex VERNILAC)
Adresse	15 rue Marion de Jacob
Lieu-dit	
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	MERIGNAC - 33281
Caractéristiques du SIS	<p>En 1979, l'Atelier d'Agencement a été créé au 15, rue Marion de Jacob à MERIGNAC et où étaient exercées des activités de menuiseries du bois.</p> <p>En 1993/1994, l'Atelier d'Agencement déménage dans de nouveaux locaux (situés à proximité) au 2, allée Kaolack à MERIGNAC.</p> <p>En parallèle, en 1994, l'atelier situé au 15 rue Marion de Jacob est transformé en atelier de vernissage sous la dénomination sociale VERNILAC.</p> <p>La société exploitait entre 1994 et 2008, au 15 rue Marion de Jacob à Mérignac, une activité de vernissage pour la finition de meubles, d'éléments d'agencement, menuiseries, panneaux et de toutes pièces de bois ou dérivés.</p> <p>Le site était soumis à autorisation au titre des ICPE et était réglementé par l'arrêté préfectoral du 31 octobre 1994 et l'arrêté préfectoral complémentaire du 29 juillet 2004. Le 31 décembre 2008, les activités du site VERNILAC ont cessé en raison d'un bail de location qui prenait fin et ont fait l'objet d'un dossier de cessation d'activité. En 2013, il y aurait eu un incendie sur le site, détruisant des bâtiments. Aujourd'hui, une entreprise nommée BioTrans, spécialisée dans la livraison et le transport de produits sanguins, est installée sur le site.</p> <p>Le 26/09/2013, l'exploitant transmet à l'Inspection les preuves de l'élimination des déchets du site.</p> <p>En effet, les bordereaux de suivi de déchets ont été transmis.</p> <p>Par ailleurs, l'exploitant informe l'Inspection que jusqu'à la fin de la présence sur le site, le bâtiment était fermé à clé sous alarme avec télésurveillance et le périmètre du site était clôturé et fermé par un portail fermant à clé.</p> <p>Le rapport « Investigations sur les sols – 09/03/2009 » met notamment en avant, deux zones qui présentent des traces de HCT et de HAP : l'ancienne zone de stockage des déchets de vernis (HCT=595 mg/kg M.S et HAP=63,9 mg/kg M.S) et, la zone située devant l'ancien cabanon de stockage des déchets de poussières (HCT=926 mg/kg M.S).</p> <p>Le 28/02/2014, une inspection a été réalisée sur l'ancien site de Vernilac.</p> <p>L'exploitant a expliqué à l'Inspection que depuis la réalisation du rapport d'investigations sur les sols en mars 2009 par BUREAU VERITAS, aucune suite n'a été donnée. Aussi, pour les deux zones plus particulièrement concernées (au droit de l'ancienne zone de</p>

stockage des déchets de vernis et devant le cabanon de stockage des déchets de poussières), il n'y avait pas eu de stockage hydrocarbures. En outre, l'exploitant ne sait pas dire si des travaux d'excavation ont eu lieu sur ces deux zones et le cas échéant à quel endroit les terres excavées auraient été envoyées.

Lors de la visite, il a été difficile de faire un état des lieux « post activité VERNILAC », puisque depuis sa cessation d'activité, le site a accueilli deux entreprises industrielles (avec l'épisode d'un incendie en 2013 qui a conduit à la reconstruction de locaux). L'Inspection s'est néanmoins rendu sur les deux zones mises en exergue dans le rapport (ancien local de stockage des déchets de vernis et, ancien cabanon de stockage des déchets de poussières). Plus rien n'est visible ni reconnaissable, tout a été reconstruit/aménagé pour la nouvelle activité présente aujourd'hui. Il a pu néanmoins être constaté qu'une dalle en béton en bon état recouvrait le sol au droit de la première zone et que la seconde était recouverte par un revêtement goudronné. Seule une fosse de rétention, constatée au droit de l'ancien local de stockage des déchets de vernis peut être considérée comme vulnérable.

Le 23 mai 2016, l'Inspection adresse à Monsieur le Préfet un rapport de l'inspection des installations classées valant procès verbal de récolement.

**Etat technique** Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance

**Observations**

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
-----------	------	-------------	------

## Sélection du SIS

**Statut** En edition

**Critère de sélection** Terrains concernés à risques gérés

**Commentaires sur la sélection** Cessation clôturée

### Précision des contours

**Localisation** D'après d'anciennes photos aériennes bien recalées avec les photos actuelles

**Cadastre** Périmètre conforme au parcellaire IGN / conforme au plan cadastral (cadastre.gouv.fr)

**Observations sur la numérisation**

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	409972.0 , 6419856.0 (Lambert 93)
Superficie totale	3192 m <sup>2</sup>
Perimètre total	269 m
Précision des contours	Bonne

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MERIGNAC	HD	267	31/03/2020
MERIGNAC	HD	266	31/03/2020

## Gestion de documents

Titre	Commentaire	Diffusable
-------	-------------	------------

## Historique des interventions sur le SIS

Date	Action	Utilisateur	Organisme	Commentaires
31/03/2020	Création	COMPANY Sonia	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	

# Cartographie

